

# DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/63C

---

**Objet : SIGNATURE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ENERGETIQUE (CRTE).**

L'an deux mille vingt et un, le 1<sup>er</sup> décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37		Pour :	33
En exercice :	37	Vote :	Contre :	0
Présents :	23		Abstention :	0

**Présents :** Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

**Absents excusés ayant donné procuration :** Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT  
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE  
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU  
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU  
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES  
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER  
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

**Absents excusés :** Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

**Secrétaire de séance :** Jean-André MAGDALOU

**Date de convocation :** 24 novembre 2021

---

Le Président expose à l'Assemblée,

Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de définir les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir.

Sa date d'effet est calquée sur celle du mandat soit jusqu'en 2026 et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Contrat de plan Etat-Région, subventions européennes...), le CRTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.

A l'issue d'un diagnostic du territoire, les 4 orientations stratégiques autour desquelles doit être structuré le CRTE sont :

- **Orientation 1** : Renforcer les centralités, remobiliser les cœurs de villages, et rechercher la qualité urbaine pour garantir une meilleure cohésion territoriale
- **Orientation 2** : Basculer d'un tourisme traditionnel quasi-exclusivement balnéaire à un tourisme durable et diversifié
- **Orientation 3** : S'inscrire dans les grandes dynamiques territoriales dans le cadre de partenariat de projets
- **Orientation 4** : Atténuer le changement climatique et s'y adapter

Un projet non finalisé de CRTE est joint.

Après sa signature, le contrat pourra faire l'objet d'amendements afin de pouvoir compléter et ajuster les différentes actions inscrites en son sein.

**EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

☞ **DECIDE** d'inscrire la Communauté de communes Sud Roussillon dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2020-2026 ;

☞ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer le Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et éventuellement d'autres partenaires dont possiblement le Département, et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20211201-2021-12-63C-DE  
Date de télétransmission : 03/12/2021  
Date de réception préfecture : 03/12/2021